

RCS : BLOIS Code greffe : 4101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BLOIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00656 Numéro SIREN : 815 153 945 Nom ou dénomination : A.C.F.
--

Ce dépôt a été enregistré le 30/08/2023 sous le numéro de dépôt 4128

2023/4128

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	1 068	334	734		734	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	46 000		46 000	36 000	10 000	27.78
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	2 040		2 040	2 000	40	2.00
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	80		80	80		
Total II		49 188	334	48 854	38 080	10 774	28.29
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	31 675		31 675	30 594	1 081	3.53
	Autres créances	186 870		186 870	185 867	1 003	0.54
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	21 084		21 084	12 171	8 914	73.24
	Charges constatées d'avance (3)	6 010		6 010	460	5 549	NS
	Total III	245 639		245 639	229 092	16 547	7.22
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	294 827	334	294 493	267 172	27 321	10.23

Copie certifiée conforme à l'original

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

SELECO VAL DE LOIRE

KUB

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 200 500) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	200 500	166 500	34 000	20.42
	Réserves				
	Réserve légale	16 650	6 539	10 111	154.61
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	342	22	320	NS
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	43 642	61 081	17 439	28.55
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	261 134	234 142	26 992	11.53
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	2 297	557	1 740	312.61
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 227	10 248	1 022	9.97
	Dettes fiscales et sociales	21 836	22 224	389	1.75
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	33 359	33 030	329	1.00
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	294 493	267 172	27 321	10.23

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

33 359 33 030

CB

1413

SELECO VAL DE LOIRE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 294 493.40 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 282 407.00 Euros et dégageant un bénéfice de 43 642.05 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

63

KUB

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 068
TOTAL			1 068
Autres participations	36 000		10 000
Autres titres immobilisés	2 000		40
Prêts, autres immobilisations financières	80		
TOTAL	38 080		10 040
TOTAL GENERAL	38 080		11 108

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 068	1 068
TOTAL			1 068	1 068
Autres participations			46 000	46 000
Autres titres immobilisés			2 040	2 040
Prêts, autres immobilisations financières			80	80
TOTAL			48 120	48 120
TOTAL GENERAL			49 188	49 188

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		334		334
TOTAL		334		334
TOTAL GENERAL		334		334

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier		334			
TOTAL		334			
TOTAL GENERAL		334			

B.

VUB

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	80	80	
Autres créances clients	31 675	31 675	
Personnel et comptes rattachés	1 129	1 129	
Impôts sur les bénéfices	223	223	
Taxe sur la valeur ajoutée	546	546	
Groupe et associés	1 644	1 644	
Débiteurs divers	183 328	183 328	
Charges constatées d'avance	6 010	6 010	
TOTAL	224 635	224 635	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	9 227	9 227		
Personnel et comptes rattachés	3 219	3 219		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 415	3 415		
Taxe sur la valeur ajoutée	14 996	14 996		
Autres impôts taxes et assimilés	206	206		
Groupe et associés	2 297	2 297		
TOTAL	33 359	33 359		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	572.8572	350			350

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

B

ILUB

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 703
Dettes fiscales et sociales	4 561
Total	6 264

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 010
Total	6 010

03

1003

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

B

ICUB

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SARL A.C.F.
41110 MAREUIL SUR CHER

Page : 11

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50% - SARL ADR FORMATIONS - SARL ADR Conseils en Sécurité - Participations détenues entre 10 et 50 %	1 000		100.00			22 788		78 548	4 388		
	2 000		100.00			151 369		358 006	30 902	40 900	
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Amendes et pénalités	125	67120000
Total	125	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Remboursements assurances	3 652
Total	3 652

A.C.F
Société à responsabilité limitée
au capital de 200 500 euros
Siège social : 38, Rue de Mesnes,
41110 MAREUIL SUR CHER
815 153 945 RCS Blois

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31/12/2022
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2022, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE
ECOULE

Activité stable.

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il est précisé qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

03

1003

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Il est précisé qu'à court terme, la situation et les perspectives d'avenir de la Société sont les suivantes :
Maintenir le chiffre d'affaires.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

CHIFFRE D'AFFAIRES

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2022, nous vous informons que l'exercice écoulé a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires HT de 282 407 euros contre 269 100 euros pour l'exercice précédent, représentant une variation de 4,94 % par rapport à l'exercice précédent.

RESULTAT D'EXPLOITATION

Le montant total des produits d'exploitation pour l'exercice écoulé s'est élevé à 286 076,67 euros contre 274 647,35 euros pour l'exercice précédent, représentant une variation de 4,16 % par rapport à l'exercice précédent.

Le montant total des dotations aux amortissements et provisions pour l'exercice écoulé s'est élevé à 334 euros contre 0.00 pour l'exercice précédent.

Le montant total des charges d'exploitation pour l'exercice écoulé s'est élevé à 284 027,23 euros contre 275 525,74 euros pour l'exercice précédent, représentant une variation de 3,08 % par rapport à l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat d'exploitation pour l'exercice écoulé s'établit à 2 049,44 euros contre - 878,39 euros pour l'exercice précédent, représentant une variation de 333,31 % par rapport à l'exercice précédent.

Nous vous informons que l'effectif salarié moyen de la Société au cours de l'exercice écoulé s'est élevé à 1 salariés contre 1 salariés pour l'exercice précédent.

Le montant total des traitements et salaires pour l'exercice écoulé s'est élevé à 127 928,28 euros contre 133 454,32 euros pour l'exercice précédent, représentant une variation de -4,14 % par rapport à l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales pour l'exercice écoulé s'est élevé à 22 184,89 euros contre 24 054,26 euros pour l'exercice précédent, représentant une variation de -7,77 % par rapport à l'exercice précédent.

B

ILNB

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

RESULTAT FINANCIER

Le montant total des produits financiers pour l'exercice écoulé s'est élevé à 28 165,83 euros contre 967,7 euros pour l'exercice précédent.

Le montant total des charges financières pour l'exercice écoulé s'est élevé à 22,12 euros contre 278,05 euros pour l'exercice précédent, représentant une variation de -92,04 % par rapport à l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat financier pour l'exercice écoulé s'établit à 42 584,61 euros contre 62 569,53 euros pour l'exercice précédent, représentant une variation de -27,64 % par rapport à l'exercice précédent.

RESULTAT COURANT AVANT IMPOT

Le résultat courant avant impôts de l'exercice écoulé ressort ainsi à 44 634,05 euros contre 61 691,14 euros pour l'exercice précédent soit une variation de -27,64 % par rapport à l'exercice précédent.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le montant total des produits exceptionnels pour l'exercice écoulé s'est élevé à 750 euros contre 2 916,67 euros pour l'exercice précédent, représentant une variation de -74,29 % par rapport à l'exercice précédent.

Le montant total des charges exceptionnelles pour l'exercice écoulé s'est élevé à 9 113,25 euros contre 10 392 euros pour l'exercice précédent, représentant une variation de -12,31 % par rapport à l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -125 euros contre -49,5 euros pour l'exercice précédent, représentant une variation de -152,52 % par rapport à l'exercice précédent.

B

14B

IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort ainsi à 867 euros contre 561 euros pour l'exercice précédent soit une variation de 54,55 % par rapport à l'exercice précédent.

RESULTAT NET

Ainsi, le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice de 43 642,05 euros contre un bénéfice de 61 080,64 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -28,55 % par rapport à l'exercice précédent.

BILAN

Au 31/12/2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 294 493,4 euros contre 267 171,99 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,23 %.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 43 642,05 euros de la manière suivante:

Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 43 642.05 euros.**

Affectation

Dotation aux réserves :

- **Dotation à la réserve légale, soit 3400.00 euros**
- **Dotation aux autres réserves, soit 20 192.05 euros**

Dividendes :

- **A titre de dividendes, soit 20 050 euros**

63

KLB

MONTANT - MISE EN PAIEMENT - REGIME FISCAL DU DIVIDENDE

Le dividende unitaire est donc de 57,28 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 31/07/2023.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31/12/2021	16 650		
31/12/2020	13 510		
31/12/2019	13 510		

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 125 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges s'élève à 19 euros.

B

KUB

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

MODIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

Nous vous demanderons de vous prononcer sur la modification de la rémunération de la gérance.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à Mareuil sur Cher
Le 25/06/2013

Christian BOUCARD
Karine LHERMENAULT

Two handwritten signatures in dark ink. The first signature is a large, stylized 'C' with a horizontal stroke extending to the right. The second signature is a more compact, circular scribble with a horizontal line extending to the right.

A.C.F
Société à responsabilité limitée
au capital de 200 500 euros
Siège social : 38, Rue de Mesnes,
41110 MAREUIL SUR CHER
815 153 945 RCS Blois

RAPPORT SPECIAL
DU GERANT SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE
COMMERCE
EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Chers associés,

Conformément aux dispositions du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport spécial relatif aux conventions conclues entre la Société et l'un de ses Gérants ou associés.

PREMIERE PARTIE

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE

DEUXIEME PARTIE

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES STATUANT SUR LES COMPTES D'EXERCICES PRECEDENTS

CONVENTION(S) APPROUVEE(S) AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article R 223-16 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par la collectivité des associés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

B

VLB

- Conventions conclues le 11/12/2015 entre notre Société et :
 - Madame Karine LHERMENAULT-BOUCARD, gérante

Convention d'Existence d'un compte courant associé créditeur.

Solde du Compte au 31/12/2022 : 2 022.37 euros

Ce compte n'a pas été rémunéré

La durée de la convention est d'une durée indéterminée.

La convention a pour objet la prise en charges des cotisations sociales obligatoires et facultatives : :

- Assurance Vie : 271.52 + 1 848.96 = 2 120.48 euros

- Retraite : 3 085.20 euros

- Santé : 1 500.74 euros

- Prévoyance : 693.72 euros

- Urssaf : 5 507.00 euros

- Cipav : 5 786.00 euros

- Abondement PEE : 3738.00 euros

La durée de la convention est d'une durée indéterminée.

La convention a pour objet la rémunération de Mme LHERMENAULT-BOUCARD Karine conclue aux conditions suivantes : Convention de Rémunération de gérance

Montant des sommes versées : 28 530.00 euros

- Du 01/01/2022 au 31/12/2022

La durée de la convention est d'une durée indéterminée.

- Convention de conclue le 11/12/2015 entre notre Société et :

- Monsieur BOUCARD Christian, Associé

Convention d'Existence d'un compte courant associé créditeur.

Solde du Compte au 31/12/2022 : 274.22 euros

Ce compte n'a pas été rémunéré

La durée de la convention est d'une durée indéterminée.

La convention a pour objet la prise en charges des cotisations sociales obligatoires et facultatives : :

- Assurance Vie : 329.04 euros

- Retraite : 4 113.60 euros

- Santé : 2 001.00 euros

- Prévoyance : 588.96 euros

- Urssaf : 4 829.00 euros

- Cipav : 6 705.00 euros

- Abondement PEE : 3 738.00 euros

La durée de la convention est d'une durée indéterminée.

La convention a pour objet la rémunération de Mr BOUCARD Christian conclue aux conditions suivantes : Convention de Rémunération de gérance

Montant des sommes versées : 25 344.00 euros.

- Du 01/01/2022 au 31.12.2022.

03

UB

Convention de Trésorerie entre la Société et
la Société A.D.R CONSEILS EN SECURITE :
Solde du compte créditeur au 31/12/2022 : 151 369.40 euros.
Intérêts sur le solde créditeur au 31/12/2022 : 1 402.28 euros
La durée de la convention est d'une durée indéterminée.

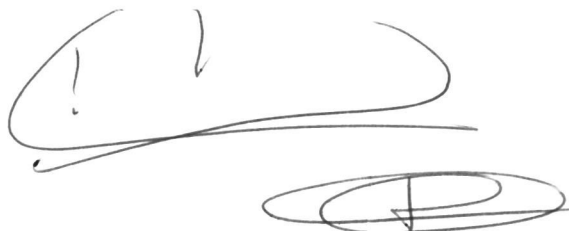
Convention de Trésorerie entre la Société et la Société A.D.R FORMATIONS :
Solde du compte créditeur au 31/12/2022: 22 788.43 euros
Intérêts sur le solde créditeur au 31/12/2022 : 190.77 euros
La durée de la convention est d'une durée indéterminée.

Convention de Trésorerie entre la Société et la Société A.C.F IMMOBILIER :
Solde du compte créditeur au 31/12/2022: 9 170.27 euros
Intérêts sur le solde créditeur au 31/12/2022 : 51.06 euros
La durée de la convention est d'une durée indéterminée.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

Fait à Mareuil sur Cher.
Le 25/06/2023.

Christian BOUCARD
Karine LHERMENAULT-BOUCARD

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'K' followed by a horizontal line and a circular flourish.

A.C.F
Société à responsabilité limitée
au capital de 200 500 euros
Siège social : 38, Rue de Mesnes,
41110 MAREUIL SUR CHER
815 153 945 RCS Blois

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2023

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE
L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 43 642.05 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 43 642.05 euros.

Affectation

Dotation aux réserves :

- Dotation à la réserve légale, soit 3 400.00 euros
- Dotation aux autres réserves, soit 20 192.05 euros

Dividendes :

- A titre de dividendes, soit 20 050.00 euros

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 57.28 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 31/07/2023.

BS

KUB

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31/12/2021	16 650		
31/12/2020	13 510		
31/12/2019	13 510		

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme,
Christian BOUCARD

Karine LHERMENAULT-BOUCARD

